



Le Neubourg, le 9 novembre 2020

Note :
A l'attention des habitants du Pays du Neubourg

Objet : Consignes liées au coronavirus COVID-19

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19, je vous informe que les services de la Communauté de Communes (CdC) du Pays du Neubourg demeurent ouverts au public pendant la durée du reconfinement, bien qu'une partie du personnel soit partiellement placée en télétravail.

A ce jour, seuls sont suspendus les ateliers du Relais Assistantes Maternelles, les activités du Pôle Animation Jeunesse (PAJ) et les ateliers numériques itinérants.

Je ne manquerai évidemment pas de vous tenir informé(e) de l'évolution de la situation et des éventuelles futures consignes des services de l'Etat, notamment via le site internet de la CdC (www.paysduneubourg.fr).

Vous pouvez compter sur la détermination de vos élus de la Communauté de Communes pour surmonter à vos côtés cette crise sanitaire et je ne doute pas un seul instant que nos efforts conjugués permettront à nos professionnels de santé d'y faire face avec succès.

Prenez soin de vous !

Le Président
Jean-Paul LEGENDRE

